

Département des
COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LANNEBERT
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Date de la convocation : 04 septembre 2026

Qui ont pris part à la délibération : 08

Date d'affichage : 04 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de LANNEBERT, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GEFFROY Jean-Michel, Maire.

Présents : MM GEFFROY Jean-Michel, FAVEREAU Roger, TRAVIGNET Jean-François,
ROUTHIER Serge
Mmes LE DUC Maude, DUDAL Géraldine, LEGIS Véronyck, MORVAN Enora,
Absents excusés : Mmes LE CALVEZ Laëtitia et BETRANCOURT Sandrine, M BERGERAT Michel
Procuration :
Secrétaire de séance : Mme MORVAN Enora

D2026/46 : RODP ORANGE ET MEGALIS

M le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal doit déterminer le montant des redevances dues par Orange et Megalis Bretagne pour occupation du domaine public pour les ouvrages de télécommunication

Le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 a fixé les modalités d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication.

Pour information, sur le domaine public routier, une permission de voirie est obligatoire pour implanter de fourreaux. Cette autorisation est délivrée par la collectivité, gestionnaire des voies communales. Elle doit être compatible avec la destination du domaine public routier. Sur le domaine public non routier, l'autorisation résulte d'une convention.

Orange

- Artère aérienne : 10.705 km X 65.49 € = 701.07 €
- Artère en sous-sol : 9.545 X 49.11 € = 468.75 €

TOTAL : 1169.82 €

Patrimoine total au 31/12/2025 pour la RODP 2026								
Gestionnaire	Artères aériennes (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m²)			Domaine autoroutier (km)	
		Conduite multiple	Câble enterré	Borne	Cabine	Armoire	Conduite Multiple	Câble enterré
Mairie de Lannebert	10,705	7,677	1,868	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	10,705	9,545			0,00		0,00	

Les équipements installés par MEGALIS dans le cadre du déploiement de la fibre sont les suivants :

PATRIMOINE MEGALIS comptabilisé au 01/01/2026

INSEE:	22112	Tarif:	2026		
COMMUNE:	LANNEBERT				
Gestionnaires	Type	Artères aériennes (m)	Artères sous-sol (m)	Emprise au sol (m²) Armoire / Shelter	
LANNEBERT	DPR	427	1646	2	0
	PP	0	0	0	0
tarif plafond 2026 (/km & /m²)		65,49 €	49,11 €	32,74 €	32,74 €
Montant		28,00 €	81,00 €	65,00 €	- €
Total RODP (2026)		174,00 €			
Pour info : CD22	DPR	76	973	0	0
	PP	0	0	0	0
DPR	Domaine Public Routier				
PP	Propriété Privée (pour info car non concerné / RODP)				

Sur le domaine public routier communal : 2 chambres
 427 mètres linéaires d'artères aériennes en 2026 à 65.49€/km
 1646 mètres linéaires d'artères sous-sol en 2026 à 49.11 euros/km

Pour ORANGE le montant du titre pour 2026 sera de 1169.82 €, et pour MEGALIS de 174€.

M le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant les montants des redevances d'occupation du domaine public

DECIDE d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par MEGALIS dans le cadre du déploiement de la fibre et ORANGE, sur le domaine public routier communal, à savoir :

pour 2026 :
 65.49 € par kilomètre et par artère en souterrain
 49.11€ par kilomètre et par artère sous-sol
 32.74 € par m2 d'emprise au sol (armoire technique)

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :

Le Maire :

Jean-Michel GEFROY



La secrétaire de séance :
Mme Enora MORVAN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'MORVAN', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LANNEBERT' at the top and '(Côtes d'Armor)' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a building and trees.

Fait et délibéré à LANNEBERT
les, jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire :

Jean-Michel GEFROY



La secrétaire de séance :
Mme Enora MORVAN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'MORVAN', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LANNEBERT' at the top and '(Côtes d'Armor)' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a building and trees.